

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 16 MAI 2011

DELIBERATION Numéro 11-02-06

Dossier n°1 : Election des membres du bureau

Le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 29 avril 2011, s'est réuni le lundi 16 mai 2011 à partir de 10 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT.

Le quorum de l'assemblée était atteint (18 membres présents et un pouvoir donné à un administrateur sur un total de 22 administrateurs).

Étaient présents :

Mesdames Solange BERLIER - Nadia SEMACHE

Messieurs Jean-Claude BERTRAND – Georges BONNARD – Bernard BONNE – Claude BOURDELLE – Jean-Paul BURDIN – André CELLIER – Jean-Claude CHARVIN – Paul DUCRUET – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Claude GIRAUD – Alain GUILLEMANT – Iwan MAYET – Bernard PHILIBERT (Président) – Jean-Claude REYMOND – Raymond VACHER

Étaient excusés :

Messieurs Dominique CROZET – Joël EPINAT (pouvoir donné à M. André CELLIER) – René LAPALLUS – Alain LAURENDON

Exposé du rapport effectué par le Président :

En février 2008, le conseil d'administration a décidé de maintenir jusqu'en 2014 la représentation des différentes catégories de collectivités territoriales, telles que définies en 2002. Cette représentation est la suivante :

- ⇒ 14 représentants du département
- ⇒ 7 représentants des communes
- ⇒ 1 représentant du Grand Roanne Agglomération

Le renouvellement partiel de l'assemblée départementale en mars dernier s'est accompagné d'une nouvelle désignation de 14 conseillers généraux titulaires et de 14 conseillers généraux suppléants.

Monsieur Bernard BONNE, Président de droit du conseil d'administration en sa qualité de Président du Conseil général a délégué la fonction de président à Monsieur Bernard PHILIBERT (arrêté de délégation du 20 avril 2011).

Il convient néanmoins de procéder à des élections pour désigner les autres membres de l'exécutif composant le bureau du conseil d'administration.

En effet, en plus du président, le bureau comprend 3 vice-présidents et éventuellement un 5^{ème} administrateur. La présence de ce 5^{ème} membre pourrait être confirmée comme lors des précédentes mandatures.

Vu le rapport présenté par le Président, Le conseil d'administration prend la délibération suivante :

Article 1 :

Le bureau du conseil d'administration sera composé du président, de trois vice-présidents ainsi que d'un cinquième administrateur n'ayant pas qualité de vice-président.

Article 2 :

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur André CELLIER, Conseiller général du canton de Saint Germain Laval, a été élu premier Vice-Président du conseil d'administration à la majorité absolue.

Article 3 :

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Claude GIRAUD, Maire de la commune de Montrond les Bains, a été élu deuxième Vice-Président du conseil d'administration à la majorité absolue.

Article 4 :

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Jean-Paul BURDIN, Vice-Président du Grand Roanne Agglomération, a été élu troisième Vice-Président du conseil d'administration à la majorité absolue.

Article 5 :

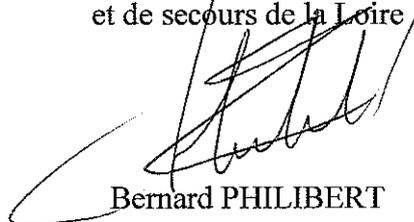
A l'issue du premier tour de scrutin, Madame Nadia SEMACHE, Adjointe au maire de Saint-Etienne, a été élue cinquième membre du bureau du conseil d'administration à l'unanimité.

Article 6 :

En application des dispositions législatives, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité d'indemniser les fonctions de président et de vice-présidents. Les indemnités pour l'exercice des fonctions de président et de vice-président seront donc déterminées par référence au barème prévu pour les indemnités des conseillers généraux par l'article L 3123-16, dans la limite de 50 % pour le président et de 25 % pour les vice-présidents.

Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé que les frais de déplacement et de séjour supportés par les administrateurs à l'occasion des réunions du conseil d'administration seront remboursés dans les conditions prévues par le décret du 19 juin 1991.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT